



Montreuil, le 13/11/2019

## Déclaration liminaire des élu.es de la CAPNA

# CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires dont le stage pratique probatoire a été prolongé

## Promotion 2018/2019

Monsieur le Président,

Pour les agents de la DGFIP, le nouveau réseau de proximité est en marche.

M. Darmanin se félicite de la première signature d'une charte d'engagement « nouveau réseau » dans la Marne qui relève d'une soi-disant « concertation avec l'ensemble des parties prenantes, agents et élus ». Comment la DGFIP peut-elle afficher une telle communication calomnieuse et méprisante envers ses agents alors que dans les services, les conditions de vie au travail se détériorent à grande vitesse, la grogne des agents monte et les usagers sont de plus en plus excédés ? Car oui, les usagers continuent de se déplacer en nombre. Sur le terrain, on se rend bien compte que le PAS n'est pas neutre en terme de charge de travail et qu'il mobilise de plus en plus de services (SIP/SIE/CIS/DGE).

Ce mépris est d'autant plus prégnant lorsqu'on assiste à une moquerie pure et simple du président de la République dénigrant l'essence même de la mission de contrôle fiscal. Non, les agents exerçant des missions de contrôle fiscal ne sont pas des électrons libres agissant comme bon leur semble en dehors du cadre légal. Non, ces agents ne sont pas là pour mettre la « douille » aux entreprises comme l'a clairement dit Macron !! Toutefois, nous ne manquerons pas de prévenir les sociétés, qu'en plus des voies légales de contestation et de recours prévues par le LPF, elles pourront demander une interlocution à l'Élysée !!

Ce système de communication assassin est lâche, injurieux et arrogant à l'égard de l'ensemble du personnel de la DGFIP.

**La CGT réitère sa revendication de retrait immédiat du plan Darmanin. Elle refuse de participer à une concertation biaisée et exige l'ouverture de véritables négociations sur la base des revendications des personnels : rémunération, conditions de travail, exercice des missions.**

**C'est pourquoi la CGT, avec les organisations syndicales, a appelé massivement à la grève le 14 novembre contre les orientations stratégiques du Directeur Général et se refuse à accompagner la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et appelle l'ensemble des agents à poursuivre la mobilisation. « Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » (Bertolt Brecht).**

### CONCERNANT CETTE CAP :

Tout d'abord, nous maintenons toutes les demandes et observations abordées lors de la CAPN du 28/29 août 2019 relatives à la titularisation des inspecteurs stagiaires, nous n'en referons pas la lecture ici.

À la suite de cette dernière, cinq IS ont vu leur stage pratique probatoire être prolongé.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgffinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr - t : 01.55.82.80.80 - f : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt\_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) @cgt\_finpub (CGT Finances Publiques)

Deux IS n'ont toujours pas validé le stage pratique probatoire de deux mois et demi alors que la formation théorique de 7 mois est acquise (au moins 10 UC sur 15 validés).

La commission d'évaluation des compétences s'est prononcée pour un reversement dans le corps d'origine pour l'un et un licenciement pour l'autre.

La CGT regrette que la DG ne nous ait pas communiqué les dossiers des candidats validant leur deuxième stage pratique, lors de la consultation.

Le déroulement de cette scolarité conforte la CGT dans son opposition à la mise en place d'un stage probatoire. Il est aberrant de prononcer le licenciement à l'encontre d'un stagiaire ayant validé une formation théorique de 7 mois !! Où est la logique quand on voit qu'un stagiaire qui ne valide pas la formation théorique est autorisé à redoubler alors que le contraire peut entraîner le licenciement ?? Il est profondément injuste qu'une formation pratique inférieure à 3 mois efface l'investissement de 7 mois de formation théorique. Doit-on conseiller aux stagiaires doutant de leur capacité à encadrer de rater volontairement leur formation théorique afin de se faire une idée lors du stage pratique ?

La CGT espère que la parité administrative saura faire preuve de justice et de bon sens quant à la suite accordée sur les deux dossiers évoqués ce jour, emblématiques de ce ratage.

**CONCERNANT LE DIALOGUE SOCIAL :** Alors que le discours officiel tourne autour de la « relation de confiance », les orientations stratégiques de notre nouveau directeur général semblent en manquer cruellement, en promettant de « promouvoir un dialogue social plus stratégique »!

D'autant que pour la première fois, l'administration a pris une décision contraire à l'avis de la CAP suite à un vote secret (CAPN de titularisation des agents de catégorie C). Ce fait sans précédent est révélateur de la politique menée par notre administration en matière de gestion du personnel et du dialogue social « de qualité ». Comme à son habitude, la DGFIP est en avance sur la politique puisque la suppression des CAP est en marche !

Enfin, la CGT tient à manifester solennellement son opposition et sa colère face à cette suppression. La première réunion sur les décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique a eu lieu le 19 septembre dernier. Plutôt que de transformation, il faudrait parler d'atomisation et, à cet égard, cette réunion a montré la volonté du gouvernement d'aller vite et fort vers le démantèlement de la fonction publique. Ce recul historique nous ramène plus de 70 ans en arrière. La prétendue « transformation » de la fonction publique est une remise en cause totale de la conception française de la fonction publique de carrière. Nous savons la volonté politique sans faille d'éradiquer ce qui constituait pour nous une manifestation de progrès social et un élément fondateur du pacte social entre l'État et ses fonctionnaires.

**« Celui qui combat peut perdre  
mais celui qui ne combat pas à déjà perdu »**

*Bertolt Brecht*



**SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES** : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -  
☎ : 01.48.70.71.63 📱 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📞 : @cgt\_finpub (CGTFinancesPubliques)

